

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 OCTOBRE

## Quand était-il sincère ?

On sait que le Parlement reprend le 20 octobre le cours de ses séances.

M. Casimir Périer, président, vient de convoquer la commission du budget pour le lundi 13.

Le lendemain, elle entendra M. le ministre des finances sur les nombreuses questions restées en suspens, et notamment sur les moyens de combler l'insuffisance des 43 millions résultant, dans les recettes de 1891, du dégrèvement de l'impôt foncier.

Si nous en croyons les bruits qui répandent ses amis, M. Rouvier aurait trouvé moyen non seulement de combler le déficit, mais encore de présenter un joli excédent de plusieurs millions.

Les contribuables, sur la tête desquels est suspendue la menace de surtaxes variées, ne demanderaient pas mieux ; mais ils sont payés, ou, pour mieux dire, ils ont payé beaucoup pour se méfier des promesses du ministre des finances.

Nous aussi, nous nous méfions ; nous nous rappelons que M. le ministre a combattu de toutes ses forces le dégrèvement de l'impôt foncier.

Il suffit de se reporter à la collection du *Journal officiel* pour voir que M. Rouvier déclarait à la tribune que ce dégrèvement détruirait l'équilibre budgétaire, ruinerait tous ses plans financiers, nécessiterait de nouvelles charges à imposer au pays pour combler le trou creusé si imprudemment, qu'en un mot ce serait dans les finances l'abomination de la désolation.

Le même ministre, si nous en croyons certaines feuilles, réussirait, d'une part, à boucher le vide du budget, et, de l'autre, à présenter un excédent.

Voilà qui est bien étrange !

Quand M. Rouvier était-il sincère ?

Est-ce quand il combattait de toutes ses forces le dégrèvement ?

Est-ce quand, non content d'en accepter les conséquences, il promet des excédents de recettes ?

Dans les deux hypothèses, il s'est trompé : si, en effet, le dégrèvement était néfaste pour l'équilibre du budget, cet équilibre ne peut être rétabli sans impôts nouveaux ou sans lourdes surtaxes.

Si, au contraire, l'équilibre n'est pas rompu, M. Rouvier n'a pas su ce qu'il disait en affirmant que le budget s'en irait à vau-l'eau et suivrait le fâcheux courant du déficit.

Nous savons bien que M. Rouvier est, dans la discussion, un homme plein de ressources.

Par malheur, celles de son esprit ne sauraient suffire à équilibrer le budget le plus lourd qui ait jamais pesé sur les épaules des contribuables, depuis qu'il y a des contribuables et un budget.

## L'arrivée de M<sup>gr</sup> le Comte de Paris à New-York

Le *New-York Herald* donne d'intéressants détails sur la réception projetée en l'honneur de Monseigneur le Comte de Paris.

Les anciens camarades de l'armée de Potomac, alors commandée par le général Mac-Clellan, se sont entendus pour donner à l'accueil qu'ils lui préparent le cérémonial dû à son haut rang, en même temps que l'empreinte de la cordialité la plus franche, autorisée, du reste, par l'excellent souvenir que Monseigneur le Comte de Paris a laissé dans les rangs de l'armée du Potomac. Le général Daniel Sickles, président du comité de réception, s'est rendu tout récemment, lui-même, à la douane de New-York pour s'entendre avec l'intendant de cette administration en vue d'une parfaite exécution du programme de la réception.

Le comité, exclusivement composé de généraux qui, en dehors du général Daniel Sickles, sont MM. Henri W. Slocum, Horace Porter, O. Howard et Daniel Butterfield, a résolu de se porter à la rencontre de Monseigneur le Comte de Paris dans la baie même de New-York où viendra mouiller le navire *Germanie*, à bord duquel il a pris passage.

Le même journal nous annonce que la haute société de la ville de Newport attend impatiemment ses deux nobles hôtes et qu'elle se promet de les recevoir magnifiquement. C'est M. Cornelius Vanderbilt qui a sollicité l'honneur de mettre son hôtel princier à leur disposition. MM. Ogden Mills et Mac-Allister donneront aussi une réception en l'honneur de Monseigneur le Comte de Paris.

Le *Germanic*, qui a quitté Liverpool le 24 septembre, dans l'après-midi, était attendu avant-hier soir jeudi au plus tôt, dans les eaux de l'Hudson.

Ce paquebot n'est pas un rapide marcheur. Aussi est-il moins choisi par les passagers que les autres steamers qui font la traversée de Liverpool à New-York.

C'est pour cette raison, qui lui a permis d'échapper autant que possible aux indiscretions des voyageurs, que Monseigneur le Comte de Paris a choisi de préférence ce paquebot à tous autres.

Suivant les dispositions sanitaires et douanières, les bateaux qui arrivent après le coucher du soleil ne peuvent pas effectuer le débarquement des passagers et de leurs bagages ; mais, par égard pour les personnes augustes de Monseigneur le Comte de Paris et de M<sup>gr</sup> le duc d'Orléans, le gouvernement américain a donné des ordres pour que le *Germanic* ne fût pas astreint aux règlements ordinaires.

Ces détails si engageants font prévoir que le court séjour des deux Français à Newport sera entouré d'un éclat tout particulier.

## UN AVEU

Le *Paris*, qui n'est pas suspect de sympathie pour les conservateurs — même pour les conservateurs tessinois — publie la dépêche suivante :

Berne, 4<sup>or</sup> octobre.

Les nouvelles venues du Tessin disent que l'issue de la votation n'est pas certaine, bien que les chances paraissent favorables aux conservateurs.

Ceux-ci craignent, disent-ils, les fraudes. Il en est une entre autres dont leurs adversaires paraissent devoir faire un copieux usage.

Vous savez que la loi électorale permet aux Tessinois domiciliés à l'étranger de prendre part aux votations (non aux élections) dans n'importe quelle commune du canton.

Il suffit pour être admis de présenter un certificat d'origine. On peut craindre que de très nombreux Italiens de la frontière ne soient munis, par l'office des comités radicaux, des certificats de citoyens tessinois domiciliés à l'étranger et ne viennent voter à Stabio, à Ponte-Tresa, à Chiasso, dans d'autres communes radicales.

Il leur suffit pour cela de faire vingt minutes de chemin, ils se contenteront d'une rétribution modique. Et les braves Tessinois de Londres, de Paris ou de New-York ne se doutent jamais qu'ils ont voté.

Il paraît que, dans le parti radical, on compte beaucoup sur cet honnête stratagème.

Ainsi, voilà, de l'aveu même d'un journal on ne peut plus républicain, comment se « tripatouillent » des votes radicaux.

Les comités n'hésitent pas à commettre des faux en écriture publique, à délivrer des certificats frauduleux, à faire voter des étrangers !

Si les radicaux triomphaient par ces honnêtes procédés, s'ils arrivaient — ce qu'à Dieu ne plaise ! — à remporter une victoire volée, et que les conservateurs eussent recours à la force pour se débarrasser des intrus, quels cris d'indignation pousseront cette bande de farceurs et de faussaires !

— Que voulez-vous ? disait le *Republique française* au lendemain de l'insurrection pendant laquelle fut assassiné M. Rossi, que voulez-vous ? Le gouvernement était aux mains des conservateurs.....

Du moment que « le gouvernement était aux mains des conservateurs », l'insurrection devenait, suivant la vieille formule, le plus saint des devoirs.

Le *Republique* oubliait d'ajouter que, si les conservateurs étaient au pouvoir, c'est qu'ils avaient dans le Tessin la majorité.

Cette majorité, ils l'ont obtenue naguère après une lutte loyale, par le combat électoral livré à ciel ouvert, sans votes frauduleux, sans faux certificats, sans électeurs raccrochés au-delà de la frontière et payés pour la course.

Puisque la *Republique française* excusait dernièrement l'insurrection contre une majorité honnêtement élue, trouverait-elle maintenant légitime l'insurrection contre une majorité volée, usurpatrice et frauduleuse ?

La logique et la probité l'exigeraient, mais il faut peu compter sur la probité et la logique d'un parti où l'on considère que la mauvaise foi est l'âme de la discussion.

## INFORMATIONS

On lisait avant-hier dans le *Moniteur* :

« J'ouvre ce matin la *République française*. Sujet du premier article : M. le Comte de Paris, sa lettre et la loi d'exil. Sujet du second article de la même *République française* : M. le Comte de Paris, et encore sa lettre.

» J'ouvre la *Justice*. Sujet du premier article : M. le Comte de Paris, sa lettre et la loi de proscription.

» J'ouvre le *Voltaire*. Sujet du premier article : M. le Comte de Paris, sa lettre, son voyage en Amérique.

» J'ouvre le *Paris* d'hier soir. Sujet du premier article : M. le Comte de Paris, sa lettre et la loi d'exil.

» Je m'arrête, je ne puis les lire tous. Et voilà plus de huit jours que cela dure ! Convenez que les républicains ont une singulière façon de nous démontrer que Monsieur le Comte de Paris et le parti dont il est le noble chef ne leur causent plus aucun souci ! »

## L'INONDATION OBLIGATOIRE

Une commune du département de l'Hérault voulait emprunter 7,000 fr. pour réparer une digue qui menaçait ruine, et dont la rupture pouvait amener un désastre.

Pour emprunter, il faut l'autorisation du gouvernement, qui s'empresse de la donner quand il s'agit de fonder une école laïque, mais qui prend le temps de la réflexion quand il s'agit de prévenir une inondation. Passe encore si la commune avait été républicaine. Mais une commune conservatrice, demander à se préserver de l'inondation, quel scandale ! Soyez inondés, mes amis ; cela vous apprendra ce qu'il en coûte de voter contre les républicains ! Et l'administration, au lieu de répondre à la demande de la commune, a gardé le dossier pendant vingt mois.

Cette intelligente tactique a obtenu un plein succès. Un beau jour l'Hérault a débordé. La commune entière a été dévastée par le fléau. C'est un beau succès pour l'administration républicaine et pour la politique d'apaisement qu'elle se vante de pratiquer.

Quel malheur qu'on ne puisse pas appliquer à la France entière le même procédé ! Condamner toutes les communes conservatrices à l'inondation, ce serait un joli succès.

## LE PRÉFET DUELLISTE

Certains journaux officieux annoncent que M. Constans, ministre de l'intérieur, a invité M. Lutaud, préfet de la Sarthe, à la suite de son duel avec M. Vilfeu, à demander sa mise en disponibilité.

A ce propos, le *Journal d'Indre-et-Loire* raconte l'anecdote suivante :

« Cela se passait le mois dernier à Toulouse.

Pendant le punch donné à M. Constans, ministre de l'intérieur, on parlait devant lui des incidents relatifs au conseil général de la Sarthe et que nous avons racontés.

Un des interlocuteurs de M. Constans ayant exprimé l'idée qu'il ferait bien de déplacer M.

Lutaud, préfet de la Sarthe, par permutation ou autrement, M. le ministre de l'intérieur, avec ce geste insouciant si connu dans les couloirs de la Chambre, s'exclama :

— Et que veut-on que je fasse ? Je n'ai que des Lutauds dans l'administration !

Puis il ajouta d'un air rêveur, en allumant une cigarette :

— Eh oui, il est parfois bien fâcheux d'avoir des fonctionnaires de ce genre, et il n'est pas toujours facile de faire de la bonne politique avec des Lutauds. »

#### UN OFFICIER SUPÉRIEUR AUX ARRÊTS

Un journal qui passe pour recevoir du ministère de la guerre des communications particulières, l'*Echo de Paris*, publie la note suivante :

« Il n'est bruit dans le corps des officiers d'infanterie que d'une punition de soixante jours d'arrêts de forteresse, infligée à un colonel très en vue.

Le ministre de la guerre a ratifié la punition prononcée par le commandant du corps d'armée, en reconnaissant qu'il y avait eu faute grave contre la discipline. L'officier supérieur qui est l'objet de cette mesure de rigueur va être mis en non-activité et remplacé par un colonel qui s'est distingué au Tonkin. »

Nous ne saurions trop énergiquement protester contre la forme dans laquelle est donnée cette grave nouvelle.

Où il convenait de la passer sous silence, ou il fallait préciser de façon à ne pas permettre à l'opinion publique de s'égarer sur des noms qui doivent rester au-dessus du soupçon. Nous espérons que l'*Echo de Paris* comprendra la nécessité de compléter son information.

Nous lisons dans le *Matin* :

« On dit que le comte de Bardi et le duc de Parme viendront prochainement en France et s'installeront au château de Chambord. Le comte de Nattes-Villecomtal, régisseur général du domaine, aurait été informé de l'arrivée imminente de ces princes. »

Des dépêches de la Nouvelle-Calédonie annoncent que les évactions de condamnés augmentent considérablement. D'un autre côté, on a constaté que les tentatives de vols et de meurtres se multipliaient dans le pays.

## NOUVELLES MILITAIRES

LE 4<sup>e</sup> RÉGIMENT DE HUSSARDS

Le 4<sup>e</sup> régiment de hussards, venant de Saumurois et des manœuvres du camp de Châlons, est arrivé, le 22 septembre, en deux colonnes, à Fontainebleau pour y tenir garnison. Ce régi-

ment, qui vient de la frontière, est remarquablement monté et entraîné.

Le 4<sup>e</sup> hussards a tenu garnison, à Fontainebleau, il y a bien longtemps, en 1835. Il était alors commandé par le fameux colonel de Brack, dont le nom fait toujours autorité dans les questions militaires et dont le volume : *Avant-postes de cavalerie légère*, est le véritable bréviaire de nos officiers de cavalerie. Le 4<sup>e</sup> hussards portait, à cette époque, le dolman rouge avec les tresses blanches et le pantalon bleu.

(On sait que M. de Brack, devenu général de brigade, commanda l'École de Saumur.)

M. Carnot a reçu les officiers du 4<sup>e</sup> régiment de hussards.

En l'absence du colonel, retenu par un deuil de famille, ils ont été présentés au Président de la République par le lieutenant-colonel, M. d'Aoust de Novèze.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique Municipale de Saumur se fera entendre dans le Square du théâtre, demain dimanche, 5 octobre, à 8 heures du soir.

#### Programme

1. *Anjou, feu !* pas redoublé ..... HÉRARD.
  2. *Le Cheval de bronze*, fantaisie... AUBER.
  3. *Fesche Geister*, valse..... GOUNDS.
  4. *Les Mousquetaires au Couvent*, fantaisie..... VARNET.
  5. *Les Deux Amis*, polka pour deux clarinettes..... SELLENICK.
- Le Chef de musique,  
V. MEYER.

### ÉCOLE INDUSTRIELLE DE SAUMUR

L'École industrielle de Saumur, qui prépare aux trois Écoles d'arts et métiers d'Aix, d'Angers et de Châlons, a obtenu, en 1890, les résultats ci-après :

#### École d'Aix

86<sup>e</sup>, Albert, Casimir, de Carmeaux (Tarn).

#### École d'Angers

2<sup>e</sup>, Pichonneau, Gaston, d'Argentan (Orne).

40<sup>e</sup>, Arnaud, Hector, de Moragne (Charente-Inférieure).

24<sup>e</sup>, Moreau-Flachat, Frédéric, de Limoges (Haute-Vienne).

25<sup>e</sup>, Sautreau, Marc, de Fréteval (Loir-et-Cher).

29<sup>e</sup>, Rigolage, Paul, de Civray (Vienne).

64<sup>e</sup>, Renou, Louis, de Neuillé (Maine-et-Loire).

#### École de Châlons

17<sup>e</sup>, Chauveau, Édouard, de Loudun (Vienne).

De 1885 à 1890, l'École industrielle de Saumur a fait recevoir cinquante-deux élèves aux Écoles d'arts et métiers.

En 1889, un élève de Saumur, M. Gauchon, a obtenu le n<sup>o</sup> 1 dans le classement des élèves mécaniciens des équipages de la flotte.

En 1890, c'est également un élève de Saumur, M. Asselin, qui est sorti premier de l'École d'arts et métiers d'Angers.

### SAUMUR

Ce matin, à 11 heures, un petit garçon nommé Tessier, habitant place Saint-Michel, a failli se noyer. En s'amusant avec un camarade sur le bord de la Loire, ses pieds ont glissé et il est tombé à l'eau.

C'est M. Taugourdeau (Henri), du bateau à laver Hétreau, qui s'est jeté dans le fleuve et a retiré cet enfant sain et sauf.

### CHEVAL EMBALLÉ

Aujourd'hui, même heure, un cheval attelé à une charrette s'est emballé rue Saint-Jean. La personne montée dans la charrette, pressentant un danger, se mit à tirer avec force sur les guides, mais elle ne serait pas parvenue à arrêter la bête sans le secours de plusieurs personnes courageuses qui se sont précipitées à la tête du cheval et l'on arrêté en arrivant place du Marché-Noir.

Dans sa course, la charrette a culbuté et brisé une brouette.

### SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT. — Brûlé vif.

Le sieur Urbain Lemoine, 68 ans, demeurant à l'Aleu, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, a été trouvé brûlé dans sa cave où il était occupé à échauder des barriques.

Son fils venait à peine de le quitter, quand un voisin allant lui-même dans sa cave contiguë à celle de Lemoine, vit le malheureux qui grillait tout vif.

Un seau d'eau suffit à éteindre les flammes, mais il était trop tard, le bonhomme était presque complètement carbonisé. Il est probable que le feu se sera communiqué à sa blouse.

Le docteur Bontemps, qui a visité le cadavre, pense que Lemoine a dû être immédiatement suffoqué, les voisins n'ayant entendu ni plaintes ni appels.

Une intéressante réforme sera accomplie le 1<sup>er</sup> janvier prochain, par les grandes Compagnies de chemins de fer, sur la demande du ministre de la guerre.

A partir de cette date, les Compagnies n'exigeront plus de l'officier en voyage la production de feuille de route ou de toute autre pièce en tenant lieu. Une simple carte d'identité leur suffira. Cette carte, d'un modèle déterminé, portera la photographie « en civil », de l'officier.

Bien entendu, elle ne sera pas obligatoire, et

ceux qui préféreront exhiber la feuille de route ou le titre de permission, seront parfaitement libres de le faire.

Cette mesure, due à l'initiative du ministre de la guerre, sera fort bien accueillie dans l'armée.

### PERMIS DE CHASSE PERDUS

Le *Bulletin des Halles* assure que le ministre vient de prendre un arrêté relativement au permis de chasse perdu. Cet arrêté déciderait que le chasseur auquel le permis a été délivré, ne peut être déchu des droits de chasse en cas de perte ou oubli de son permis. Il en résulte que le chasseur qui a perdu son permis, n'est plus astreint à en prendre un nouveau. L'arrêté ministériel a d'ailleurs force de loi.

### LA GARNISON DE FONTEVRAULT

La compagnie du 125<sup>e</sup> de ligne qui, depuis une année, tenait garnison à Fontevault, a quitté son poste ce matin samedi ; elle passe aujourd'hui à Loudun, logera demain à Mirebeau et arrivera à Poitiers lundi 6 octobre.

Une compagnie du même régiment viendra prendre sa place. Les hommes ont quitté Poitiers mercredi matin et pris la direction de Mirebeau et de Loudun pour arriver ce matin même à Fontevault.

### SAINT-GEORGES-CHATELAIN. — M. le vicomte

Maurice de Monti, élu maire de Saint-Georges-Châtelain, a donné, dimanche dernier, à ses frais, une fête publique à ses administrés, pour les remercier de leurs sympathies. De toutes les communes voisines, de Doué, Courcouron, Tancoigné, Tigné, la Fosse et Martigné, la foule était accourue se mêler à la joie des heureux ruraux de Saint-Georges-Châtelain : *Fortunatos nimium!*

A 10 heures, une messe solennelle a été célébrée dans l'église paroissiale, à laquelle assistaient le maire et le Conseil municipal, entourés d'une foule aussi nombreuse que l'église a pu la contenir en laissant toutes les portes ouvertes. Pendant cette messe, l'Union Musicale de Doué, dirigée par M. Gilloire, a fait entendre plusieurs morceaux exécutés avec une rare distinction. Après la messe, M<sup>me</sup> et M. de Monti, entourés de leurs enfants, ont reçu à déjeuner, au château des Mines, les conseillers municipaux, les artistes de l'Union Musicale et les pompiers de Saint-Georges. Pendant ce temps, une barrique de vin était amenée, au son du tambour, sur la place publique et mise à la disposition des nombreux promeneurs. Des jeux de toute sorte ont ensuite attiré et captivé la jeunesse par la profusion des prix offerts aux vainqueurs.

Le soir, à la nuit venue, une brillante illumination de tout le bourg, un concert donné par l'Union Musicale et un éblouissant feu d'artifice ont terminé cette joyeuse et cordiale

### MOEURS MARITIMES

## FLOT ET JUSANT

PAR PIERRE MAEL.

On échangea de nouveaux saluts, et les présentations se firent avec le cérémonial usité. Pierre, se tournant alors vers l'officier, lieutenant de vaisseau, qui se trouvait à ses côtés, le nomma :

— Monsieur Jean Le Tianek, lieutenant de vaisseau, commandant le cotre de surveillance l'*Alcione*.

Ce Jean Le Tianek était un superbe garçon, blond comme un fils du pays flamand, blanc comme l'écume des vagues qui, en cet instant, ceignaient le rocher.

Jeanne serra la main du frère de lait avec la plus vive cordialité. Celui-là avait été intimement mêlé au drame d'amour dont la page suprême était gravée sur la pierre du sépulcre, à l'autre bout de l'île.

Puis, Pierre s'offrit galement à montrer son

domaine aux visiteurs. Le lieutenant de vaisseau Le Tianek, en uniforme, fut immédiatement accaparé par la sensible Mme Dumarroy, qui, sur l'offre que l'officier fit de son bras, se suspendit aussitôt à ce bras en vieille femme désireuse de se rajourner par tous les moyens.

Auprès d'elle, la jolie Antoinette, plus rouge qu'une cerise, marcha sans prononcer une parole, mais visiblement sous l'influence du beau marin avec lequel s'entretenait sa mère.

Assurément, la promenade n'était point longue. Mais quand le tour de l'île eut été fait, Pierre, qui avait soigneusement évité de faire passer ses hôtes dans le voisinage de la tombe, proposa de franchir les passes et de parcourir, l'une après l'autre, les principales terres de l'archipel.

— La mer était haute, avait-il dit, ce sera une excursion agréable et facile.

Il va sans dire que l'offre fut agréée sur-le-champ.

Justement Pierre avait deux embarcations à sa disposition. Il laissa donc le cotre d'Yvon à son mouillage et embarqua tout son monde dans une baleinière dont il prit la barre.

Jeanne, à ce moment, s'approcha de l'Olonnois.

— Monsieur, demanda-t-elle, votre nourrice est-elle chez vous ?

— Assurément, mademoiselle. Désirez-vous la voir ?

— Oui, monsieur, et, si vous le permettez, je passerai près d'elle le temps que vous consacrerez à votre tournée.

Pierre allait la conduire vers la maison, lorsque la jeune fille, le retenant du geste, s'écria :

— Ne vous dérangez pas, je connais le chemin.

Et elle s'élança, légère et vive, laissant Pierre à ses nombreux compagnons.

L'excursion fut extrêmement agréable, rappelant, par plus d'un point de ressemblance, les pérégrinations des touristes en Norvège, à travers la région des fiords.

Car c'est un véritable fiord, à marée haute, que cette passe de la Conchée, bordée à droite et à gauche par les hautes terres de l'archipel. Les sables, effacés par l'eau, la colorent çà et là de teintes claires. D'énormes paquets de roches continues ou séparées surplombent ces cheneaux, ces couloirs de tout genre qui entourent le groupe entier de leur réseau capillaire. L'onde y apparaît d'un vert d'éme-

raude ou d'un bleu de saphir.

Là où l'arène se laisse voir, c'est de la poudre d'or qui semble flotter à la surface. Plus loin, les fucus et les algues la colorent de safran ou de pourpre, et le bateau semble glisser sur un fluide fantastique dont l'extraordinaire mobilité émerveille l'œil sans le lasser.

Ainsi parurent, dans leurs masses détachées, les Honguenants et les Noires, la Mauvaise, l'île d'Ancre, la Vache, les Carniquets, le grand et le petit Romont.

Puis la baleinière se jeta résolument dans les écueils et rasa les innombrables agglomérations du Grand-Colombier, du Gros-Mont, de la Genetaise, de la Houllée, de la Meule et des Îles-aux-Oiseaux. A toute seconde la quille frôlait un récif, et il fallait l'adresse merveilleuse des trois hommes de mer qui manœuvraient l'embarcation pour ne point la couvrir d'échardes.

Une dernière audace emporta la baleinière dans les parages sans cesse mouvementés des Rondes de l'Ouest. Puis, après quelques haltes, quelques arrêts sur les pointes principales, elle revint par la pleine mer, rasant la Corbière et la Grande-Île, au milieu de vols de mouettes échappées du creux des roches et

ête de toute une commune, où règne la con-  
corde avec la liberté.

ANGERS. — La mort d'un géant. — C'est  
hier, vers quatre heures du soir, qu'a été jeté à  
terre le plus gros arbre planté à l'extrémité de  
la grande allée du Mail, en face l'établissement  
du Chalet.

Ce gigantesque ormeau, âgé de plus d'un  
siècle, faisait l'admiration des promeneurs.

Dans les branchages et dans le tronc, on  
trouvera plus de vingt stères de bois.

Il a fallu la somme de soixante heures de tra-  
vail pour le déraciner complètement.

Il est tombé, comme un géant, en soulevant  
un nuage de poussière, et en faisant osciller  
le sol sous le poids de sa masse énorme.

(Petit Courrier.)

M. Jacquet de Heurtaumont, capitaine au 1<sup>er</sup>  
régiment de dragons, officier acheteur à titre  
permanent au dépôt de remonte de Saint-Jean-  
d'Angély, commandant l'annexe de remonte de  
La Rochebeaucourt (emploi qui va être sup-  
primé), est désigné pour passer en la même  
qualité au dépôt d'Angers et pour commander  
l'annexe de la Brosse, en remplacement de M.  
Yacquier, capitaine au 41<sup>e</sup> régiment de cuiras-  
siers, rentré à son corps.

CHINON. — La statue de Jeanne d'Arc. —  
Un comité s'est constitué sous les auspices de  
la municipalité de Chinon il y a deux mois en-  
viron pour l'érection sur une des places de  
cette ville d'une statue à Jeanne d'Arc.

Un second comité vient de se constituer sous  
la présidence de M. de Cougny, ancien prési-  
dent de la Société française d'archéologie. MM.  
de Cougny, Gustave Droz, Dupetit-Thouars,  
de Pontourny, etc., qui sont à la tête de ce se-  
cond comité, viennent d'écrire à la municipa-  
lité de Chinon pour lui proposer de faire trêve  
aux querelles politiques et s'unir dans le but  
d'honorer en commun l'incarnation la plus  
touchante du patriotisme.

« Nous ne demandons qu'une chose, disent  
les signataires. Dans Jeanne d'Arc, à côté de la  
patriote, il y a la croyante. Quoi qu'on pense  
de ses « voix », il est impossible, sans défor-  
mer cette pure figure, sans méconnaître la vé-  
rité historique, de nier que c'est cette foi qui l'a  
poussée à s'élever et à poursuivre la délivrance  
du royaume. »

La lettre conclut en demandant l'édification  
de la statue sur une des places de Chinon et sa  
bénédiction en présence de tous les représen-  
tants du département et de toutes les autorités  
civiles, militaires et religieuses.

NANTES. — A l'audience correctionnelle du  
30 septembre, Alexandre Duperrey, prévenu  
de vagabondage et mendicité, a traité les juges  
de fainéants, crapules, voyous, assassins, bu-

éparpillées comme une neige sur l'Océan.

Pendant ce temps, Jeanne et Mariannik s'en-  
trenaient dans l'intérieur de la maison.

La jeune fille était entrée sans frapper.

La nourrice, au coin d'une baie de fenêtre,  
un tricot à la main, s'était arrêtée dans sa be-  
sogne. Surprise par toute cette affluence dé-  
bordant sur son île, elle avait soulevé le coin  
du rideau et observait curieusement la foule  
des nouveaux venus.

Elle n'entendit point le pas de l'arrivante.

Ce lui fut un étonnement de voir se dresser  
devant elle cette « demoiselle » en toilette élé-  
gante, qui accourait à elle les mains tendues.

— Bonjour, Madame Le Tianek.

Et comme Mlle de Buheil entra, tournant  
le dos au jour, tout d'abord les prunelles affai-  
blies de la vieille femme ne la reconnurent  
pas.

Mariannik se leva et fit quelques pas en  
avant. Jeanne fit volte-face, et, gaiement :

— Vous ne me reconnaissez pas ?

La lumière éclairait son charmant visage.  
Un sourire mélancolique vint aux lèvres de la  
nourrice.

— La demoiselle de Paris, murmura-t-elle.

veurs de sang, etc. Cet individu, qui avait  
déjà son casier des peines allant jusqu'à 8  
ans de travaux forcés et 5 ans de réclusion, a  
été condamné à 2 ans de prison pour les ou-  
trages et à 3 mois pour la mendicité. Les  
gendarmes ont eu beaucoup de peine à se  
rendre maîtres de ce forcené.

#### BULLETIN FINANCIER

Paris, 3 octobre 1890.

Bourse en réaction. La cherté des reports  
décourage les spéculateurs à la hausse qui  
liquident leur position. Les ventes dominent.  
Le 3 0/0 faiblit à 94.62. Le 4 1/2 0/0 à 106.40.

Les actions de nos grandes Banques ont une  
tendance plus ferme. Le Crédit Foncier pour-  
tant, considéré comme analogue aux fonds  
d'Etat, s'inscrit à 1,292. La Banque de Paris  
fait 870. La Banque d'Escompte s'élève à 540.  
Le Crédit Lyonnais continue son amélioration  
à 780. Le Crédit Mobilier s'enregistre à 448.  
La Société Générale est ferme à 506 et la So-  
ciété de Dépôts et Comptes courants à 600.

Dans la mine de la Silver-Glance, le filon  
découvert a huit ou dix pieds de large. Il tra-  
verse toute la concession. L'argent natif y  
apparaît en fils et en feuilles. On y trouve  
aussi du sulfide ou argent noir. L'argent, dit  
M. l'ingénieur Faloc, est de très belle qualité.  
La Silver-Glance, dit à son tour l'ingénieur  
Trettheway, donnera de forts bénéfices à ses  
propriétaires. Les actions sont de 25 francs  
au porteur et entièrement libérées. On peut  
s'en procurer à la Banque de l'Ouest, à Paris,  
qui a des titres en dépôt.

Le courrier de Porto-Rico, arrivé le 30 sep-  
tembre, a apporté des nouvelles sur l'état des  
travaux au 4<sup>e</sup> du même mois. La construction  
a sensiblement progressé sur la section de San-  
Juan à Arcibo. Par décret en date du 25 août,  
le gouvernement de Porto-Rico a approuvé le  
projet du pont sur le bras de mer de Martin-  
Pena, près de San-Juan. L'obligation fait  
292.50.

L'obligation de la Société Anonyme Univer-  
selle des Alcools et Liqueurs purs fait prime  
de 1.50 à 1.75 sur le marché. Indice impor-  
tant de la faveur dont il est l'objet.

Les Chemins Economiques font 417.

#### MARCHÉS

SEGRÉ, 1<sup>er</sup> octobre

Froment, double-décalitre, 3 70. — Orge,  
1 20. — Sarrasin, 2 fr. — Avoine, 1 95. —  
Beurre, le demi-kil., » 85. — Poulets, la cou-  
ple, 3 50. — Œufs, la douzaine, » 85.  
Les veaux se vendaient, sur pied, » 95 le  
kilog.

BEAUFORT, 1<sup>er</sup> octobre

Froment, double-décalitre, 3 80. — Seigle,  
2 50. — Avoine, 1 80. — Pommes de terre,  
» 70.

LA FLÈCHE, 1<sup>er</sup> octobre.

Froment, de 17 50 à 18 50 l'hect ; méteil,  
de 13 75 à 14 75 ; seigle, de 11 50 à 12 fr. ;  
orge, de 11 25 à 11 75 ; avoine, de 9 fr.  
à 9 50.

Pommes de terre, de 3 fr. à 3 fr. 50 l'hect.  
Noix, de 12 fr. à 12 50 l'hect.

Bœufs pour la boucherie, de 65 à 70 c. le  
kil. ; vaches pour la boucherie, de 65 à 70 c. ;  
veau pour la boucherie, de 90 à 95 c. ; mou-  
tons, de 1 fr. à 1 05 ; porcs gras, de 83 à  
86 c. ; porcs maigres, de 90 à 95 c. ; porcs de  
lait, de 1 15 à 1 25.

Et, spontanément, elle ouvrit ses bras à la  
jeune fille.

— C'est bien gentil d'être venue nous voir.  
Ah ! ça, est-ce que vous êtes avec ce monde-  
là ?

Elle désignait par la vitre le groupe qui s'é-  
loignait.

Jeanne répondit en riant :

— Ce monde-là, c'est mon père avec des  
amis. M. Pierre les mène faire une promenade  
en bateau. Quand ils reviendront, vous les  
verrez.

— Eh bien ! et vous, pourquoi n'y allez-  
vous pas ?

— Parce que j'ai préféré vous voir et cau-  
ser un moment avec vous.

Les yeux de la nourrice se mouillèrent.

— Vous êtes bien trop aimable, ma chère  
petite, de vouloir tenir compagnie à une pau-  
vre vieille femme comme moi. Vous allez bien  
vous ennuyer.

— Au contraire ; et puis, pour tout vous  
dire, j'ai tenu à vous rapporter moi-même les  
vêtements que vous m'avez prêtés l'autre jour.

Ce disant, elle tirait de dessous un pan de  
son manteau gris, en toile, un paquet enveloppé  
avec soin. Elle le défit elle-même.

Lièvres, de 4 50 à 5 fr. la pièce ; lapins, de  
4 25 à 2 50 ; perdrix, de 2 fr. à 2 25.

Poules, de 3 50 à 4 50 la couple ; poulets,  
de 2 50 à 4 fr. ; poulets gras, de 5 à 6 fr. ;  
canards, de 2 25 à 3 75 ; oies courantes, de  
3 50 à 4 fr. la pièce ; pigeons, de 1 60 à 1 70  
la couple.

Chêne, de 11 fr. à 11 50 le stère ; fagots, de  
55 à 60 fr. le cent ; racines et loupes, de 7 fr.  
à 7 50 le stère.

Œufs, de 1 40 à 1 45 la douzaine ; beurre,  
de 1 05 à 1 10 le 1/2 kil.

Foin, de 35 à 40 fr. les 1,400 kil. ; pailles,  
de 40 fr. à 42 50.

Prix du pain. — Pain mollet, 20 c. le  
1/2 kil. ; pain blanc, 2 fr. les 6 kil. ; pain  
bis, 1 80.

#### Théâtre de Saumur

TOURNÉES ARTISTIQUES DECOUDUN, ADMINISTRATEUR.

JEUDI 9 Octobre 1890

UNE SEULE REPRÉSENTATION DONNÉE PAR

M<sup>me</sup> JANE MAY

Des théâtres de Paris

Accompagnée d'Artistes du théâtre des  
Variétés

#### GENTIL-BERNARD

Pièce en 3 actes, mêlée de chants, par Dumanoir et Clair-  
ville, musique d'Eugène DÉJAZET.

#### A CE SOIR !

Folie-vaudeville en 1 acte et 3 tableaux, musique de  
MM. VASSEUR, CH. LECOQ, LACÔME, etc.

#### GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

Et Alcoolat composé

De A. RIVAUD

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaillé aux Expositions.



Cette glycérine se pré-  
pare en rouleaux pour  
bains, en flacons pour  
la toilette, elle prévient  
et guérit promptement  
les affections de la peau,  
qu'elle adoucit et parfume.  
Dartres, Eczéma,  
Démangeaisons.

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quoti-  
diens et intimes.

L'ALCOOLAT composé perfectionné RIVAUD est spécia-  
lement recommandé contre le pithyriasis (pellicules  
cause de la chute des cheveux) ; les effets obtenus sont  
très prompts et assurent une guérison complète et  
durable. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande.  
Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve  
partout : pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.



#### LE GRESHAM

C<sup>e</sup> Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1848

Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96

ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, à TERME FIXE

Entre risques modérés de Guerre et de Voyages

RENDES VIAGERS

Payables sans frais aux taux de 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100

Prospectus et Renseignements gratuits et franco.

à Paris, dans les Immeubles de la C<sup>e</sup>, 30, Rue de Provence

et dans les départements chez MM. les Agents de la C<sup>e</sup>.

M. SOREL, 48, place Saint-Pierre.



ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS

#### OREZZA

EAU MINÉRALE FERRUGINEUSE ACIDULE

La plus riche en fer et en acide carbonique

SOUVERAINE CONTRE :

GASTRALGIES, FIÈVRES, CHLOROSE, ANÉMIE

et toutes les Maladies provenant de l'appauvris-  
sement du sang. — Consulter MM. les Médecins.

— Voyez si rien n'y manque, demanda-t-  
elle.

Un geste de la nourrice la fit insister.

— Non, reprit-elle, assurez-vous bien que  
tout y est.

Alors, Mariannik, d'une main tremblante,  
prit les effets, les déplaça, et tout à coup, au  
milieu des vêtements, elle aperçut un objet  
soigneusement enveloppé de papier fort sur  
lequel était écrit le mot : *Fragile*.

Le poids de l'objet surprit la vieille femme.

— Ça, ce n'est pas à moi, dit-elle.

— Au contraire, fit Jeanne, c'est à vous  
plus que tout le reste. Regardez bien.

Mariannik rapprocha le paquet de ses yeux  
et y lut :

A madame veuve Le Tianek

Elle comprit que cela contenait une sur-  
prise. De nouveau ses mains tremblèrent, elle  
eut peur d'ouvrir le papier, comme s'il eût ren-  
fermé quelque chose d'anormal. Puis, recou-  
vrant la mémoire :

— Mais, pourquoi me rapportez-vous ces  
vêtements ? Ne vous avais-je pas priée de les  
garder en souvenir de votre visite ici ?

Jeanne l'embrassa sur les deux joues.

(A suivre.)

GRANDS MAGASINS DU

# LOUVRE

PARIS

Lundi 6 Octobre aura lieu aux Grands  
Magasins du Louvre, à PARIS, l'ouverture  
de l'Exposition générale de toutes les Nouveautés  
d'Automne et d'Hiver.

Grande mise en vente de toutes les nouveautés  
les plus récentes en SOIERIES, LAINAGES,  
DRAPERIES, etc., pour Robes et Costumes.

Nos Comptoirs de Manteaux, Robes, Jupons,  
Peignoirs, Vêtements pour Enfants et  
Fillettes, Chapeaux, Lingerie, etc., dont la  
réputation n'est plus à faire, ont créé, cette saison,  
une infinité de MODÈLES ABSOLUMENT  
NOUVEAUX.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES EXPÉDITIONS

La nouvelle organisation de nos bureaux d'ex-  
péditions fonctionne de manière à éviter tout  
retard à notre clientèle des départements ; les soins  
tout particuliers apportés dans l'exécution des  
commandes, nous permettent d'assurer une bonne  
et rapide livraison.

DEMANDES D'ÉCHANTILLONS

Les Grands Magasins du Louvre, à Paris,  
expédient franco et gratis, dans toute la France  
et dans le monde entier, des collections complètes  
d'échantillons de tous les tissus, ainsi que ses  
Catalogues de modes, devis, renseignements, etc. ;  
il suffit d'en faire la demande par lettre affranchie  
à M. le Directeur des Grands Magasins  
du Louvre à Paris.

Nous prions notre clientèle, afin que les collections  
d'échantillons soient bien complètes, de nous indiquer le  
genre des étoffes, ainsi que les prix approximatifs.

EXPÉDITIONS

Tous les commandes de 25 francs et au-dessus (sauf  
pour les lits, meubles), sont expédiées franco de port pour  
toute la France et l'Alsace-Lorraine.

AVIS A NOTRE CLIENTÈLE

Les Grands Magasins du Louvre, à  
PARIS, ont l'honneur de prévenir leur clientèle  
qu'ils n'ont ni Agence ni Succursale dans au-  
cune ville des Départements et de l'Étranger.

Il s'engagent les Dames à se mettre en garde  
contre les marchands qui se servent du titre des  
Grands Magasins du Louvre, dans le but  
d'établir une confusion.

#### ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

Faure, Sellon, Volckmar, brev. s. g. d. g.

Ces appareils sont le complément indispensable  
de toute installation d'éclairage électrique. Ils  
régularisent la lumière et augmentent la durée  
des lampes. Ils constituent une réserve perma-  
nente d'électricité, permettant la continuation de  
l'éclairage une fois le moteur arrêté. Ils sont  
toujours prêts pour quelque usage que ce soit,  
traction, transport de force motrice, électrolyse  
(décompositions chimiques), etc.

L. Callaud, représentant,  
6, rue Lafayette, Nantes.

Installations complètes d'éclairage électrique.

#### LE LAPIN

MÉDAILLE

D'OR

PAPIER

A

GIGARETTES

EXTRA-SUPÉRIEUR

C. DUC

PLACE BELLECOUR, 48, LYON

PARIS - LYON - ANVERS

Froment-commerce, l'hectolitre	18 75	Bœuf ou vache, le kil.	1 80
id. Halle (moyenne)	18 40	Veau	2 —
Métail	14 70	Mouton	2 40
Seigle	10 95	Porc	1 60
Orge	10 60	Poulets la couple	4 —
Avoine	8 50	Dindonneaux	9 —
Sarrasin	—	Canards	3 50
Haricots blancs	23 —	Oies	9 —
Haricots rouges	20 —	Beurre le kilog.	2 —
Fèves	—	Œufs la douzaine	0 95
Noix	17 —	Foin, la charretée de 780 kilog.	45 —
Châtaignes	—	—	—
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	40 —
Son	12 —	Paille	30 —
Pommes de terre, la barrique	10 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de 157 kilog.	55 50	Chauvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 35	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 33 66	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 50

Cours des Vins

Rouges.	
Souzay et environs	la barrique 110 à 120
Champigny	120 à 130
Varrains	105 à 115
Bourguil	120 à 130
Restigné	110 à 120
Chinon	105 à 115
Blancs.	
Coteaux de Saumur	la barrique 130 à 140
Ordinaires, environs de Saumur	120 à 130
Saint-Léger et environs	100 à 115
Varrains et environs	120 à 125
Le Puy-Notre-Dame et environs	100 à 110
La Vienne	100 à 110
Cidre de Bretagne	la barrique 40 à 45
Cidre de Normandie	45 à 50
Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre 66
Vinaigre de vin	24

Cours du froment et de l'avoine en Maine-et-Loire

FROMENT		AVOINE	
Angers,	de 18 50 à 19 »	de 10 » à 10 50	
Saumur,	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	
Cholet,	de 18 50 à » »	de 7 75 à » »	
Baugé,	de 18 » à 18 50	de 8 25 à 8 50	
Segré,	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	
Beaupréau,	de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	
Montfaucon,	de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	
Montrevault,	de 18 50 à » »	de 9 » à » »	
Chemillé,	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	
Champtoceaux,	de 19 » à » »	de 8 75 à 9 —	
St-Florent-le-Vieil,	de 19 » à » »	de 8 75 à 9 —	
Vihiers,	de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	
Brissac,	de 18 75 à » »	de 8 50 à » »	
Chalonnes,	de 18 50 à 18 75	de 8 25 à » »	
Doué,	de 18 50 à » »	de 8 50 à » »	
Nantes, blés américains, de 25 » à 27 » les 100 kilog.			
Bons blés français, de 23 50 à 24 » les 100 kilog.			

LA JEUNE MÈRE

6 francs par an. — Bureau : 8, place de l'Odéon, Paris.

Il existe un grand nombre de journaux spéciaux qui apprennent aux jeunes femmes comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une partie de campagne, une soirée : il y en a fort peu qui leur enseignent l'art de nourrir et d'élever leurs enfants.

Le journal *La Jeune Mère* s'adresse à l'expérience des mères et combat les préjugés nombreux sur la grossesse, l'accouchement, les maladies et les indispositions infantiles ; il enseigne aussi l'art difficile de former le cœur et l'esprit des enfants en leur ouvrant l'intelligence à tout ce qui est beau, vrai et bien. Fondé il y a douze ans par le docteur Brochard, le journal a été honoré de toutes sortes de récompenses. Aux points de vue de l'hygiène maternelle et de l'éducation du nouveau-né, c'est le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.  
SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une Action Hygiénique sur la Peau adhérente et invisible, elle donne au teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CE. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS  
Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.  
EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE de GARANTIE de l'UNION des FABRICANTS.

Études de M<sup>e</sup> V. LE RAY, licencié en droit, avoué près le Tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance de Saumur, Et de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine.

VENTE

Aux enchères publiques  
En un seul lot  
D'UN IMMEUBLE  
En nature de terre,  
Situé commune de Douces,  
Dépendant de la succession de M<sup>me</sup> Angélique OLLEAU, veuve du sieur Alexis GANDILLON.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, le DIMANCHE 19 OCTOBRE 1890, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :  
Qu'en exécution : 1<sup>er</sup>. D'un jugement sur requête rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré ; 2<sup>em</sup>. D'un autre jugement rendu par le même Tribunal, le douze novembre mil huit cent quatre-vingt-sept, enregistré, commettant M<sup>e</sup> Guyard aux lieu et place de M<sup>e</sup> Taureau, son prédécesseur ;  
Aux requêtes, poursuites et diligences de M. L.-A. Anis, commis-greffier près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant à Saumur, agissant en qualité de curateur à la succession vacante de M<sup>me</sup> Angélique Olleau, veuve du sieur Alexis Gandillon, en son vivant demeurant à Douces, fonctions auxquelles il a été nommé par jugement du Tribunal civil de Saumur du douze février mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré, ayant M<sup>e</sup> V. LE RAY pour avoué ;  
Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, à la vente de l'immeuble ci-après désigné.

DÉSIGNATION

Commune de Douces

Un morceau de terre, d'une contenance de cinq ares cinquante centiares, sis commune de Douces, aux Basses-Landes, joignant au nord M. Catroux, au midi le ruisseau, au couchant Bourineau, au levant Cadet.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40  
S'adresser, pour tous renseignements :

1<sup>er</sup>. A M<sup>e</sup> V. LE RAY, avoué-licencié près le Tribunal civil de Saumur, y demeurant, rue du Marché-Noir, n<sup>o</sup> 12, poursuivant la vente ;  
2<sup>em</sup>. A M<sup>e</sup> GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.  
Pour extrait, rédigé par l'avoué-soussigné conformément aux prescriptions du Code de procédure civile.  
Saumur, le trois octobre mil huit cent quatre-vingt-dix.

V. LE RAY.

CLERC Un notaire de l'arrondissement de Saumur demande un principal Clerc capable. — S'adresser au journal. (704)

Études de M<sup>e</sup> JAUBERT, commissaire-priseur, et de M<sup>e</sup> MARCOMBRE, huissier à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE

Par suite de saisie-exécution

Le MERCREDI 8 octobre 1890, à 4 heures du soir, dans une maison à Saumur, à l'angle des rues de la Visitation et du Vieux-Pont (maison Jagot),

Il sera vendu :

23 draps, 16 nappes, 71 serviettes, 22 toiles d'oreiller, 52 chemises de femme, 70 mouchoirs de poche, robes en soie et en laine, châles, un réveil, couverts de table, outils et autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A Vendre ou à Louer

TRÈS BELLE MAISON

A Saint-Mathurin, près le pont, Façade avec balcon sur la Loire  
S'adresser à M<sup>e</sup> DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin. (737)

A VENDRE

BEAU CHIEN DE CHASSE  
Saint-Germain, bien dressé, âgé de 3 ans.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE

1<sup>o</sup> UN ATELIER de fabrication de bois, dans la Maison centrale de Fontevault.

2<sup>o</sup> UN FONDS de commerce de sabots en détail.  
S'adresser, pour renseignements et pour traiter, à M. ROUSSEAU, à Fontevault (Maine-et-Loire).

A Louer présentement

APPARTEMENTS

FRAICHEMENT DÉCORÉS  
Situés à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, n<sup>o</sup> 27.

S'adresser à M. LEROY, à côté, n<sup>o</sup> 29. (434)

PERDU CHIEN CANICHE noir, collier gourmette avec adresse gravée : Robert Le Houx, Courbette, Allonnes. Prière de le ramener à l'hôtel de la Poste à Saumur, ou prévenir. — Récompense. (733)

MAGASIN D'ÉPICERIE A céder

Au centre de la ville  
S'adresser au bureau du journal.

Étude de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées.

Les créanciers de M. Pierre LÉGER, cultivateur, époux de Anne BUFFARD, décédé à Chouzé-sur-Loire, le 9 décembre 1874, sont invités à produire, d'ici le 40 octobre 1890, leurs titres de créance entre les mains de M<sup>e</sup> DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Lévées, lequel est chargé de la distribution de la somme de quinze cent quinze francs, dépendant de la succession de ce dernier.

A LOUER

MAISON ET MAGASIN

Rue Nationale,  
Comprenant : 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étage, cour, cave, grenier, buanderie, etc.  
S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

Rue Saint-Nicolas, 33  
Pour la Saint-Jean prochaine  
S'adresser à M. BOURGUIGNON.

ON DEMANDE une place de Garde particulier. Le postulant se chargerait d'une partie de jardinage. Bonnes références.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> DUPOUET, notaire à Saint-Mathurin, demande principal Clerc.

PILULES BEECHAM

d'une efficacité reconnue depuis 50 ans, contre les maladies d'estomac, du foie et des nerfs, telles que flatuosités, ballonnement du ventre et assouplissements après le repas, échauffements, constipation, algues, digestions difficiles, pertes d'appétit, bouche amère, accumulation de la bile et de glaires, nausées, congestions, vertiges, maux de tête, migraines, étouffements, insomnies, cauchemars, rhumes, catarrhes, éruptions de la peau, etc., etc.

Les PILULES BEECHAM PURIFIENT le SANG et en RÉGULARISENT le COURS.

A ce titre elles se recommandent surtout à l'USAGE des DAMES. La première dose sonne en quelques heures sans qu'il soit nécessaire d'interrompre ses occupations. Employées dans les Hôpitaux d'Angleterre, leur vente annuelle dépasse CINQ MILLIONS de BOITES.  
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Nicholas (Angleterre).  
Prix : 2 fr. et 4 fr. 50 avec une instruction détaillée.

Sous Représentants pour la FRANCE et ses COLONIES :  
Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées, 62 et 64, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS  
Détail dans toutes les Pharmacies.  
Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE. Petites Boîtes, 4 f. 50.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

MÉDAILLES ET DIPLOMES D'HONNEUR

AUX EXPOSITIONS UNIVERSELLES

BANDAGES HERNIAIRES

à Vis de Pression ou d'Inclinaison, sans Sous-Cuisses de WICKHAM, Chirurgien-Herniaire

Membre du Jury de l'Exposition Universelle Internationale de 1889, Rue de la Banque, 16, à Paris

SOULAGEMENT RÉEL et SOUVENT GUÉRISON

Seul dépôt à Saumur, chez M<sup>me</sup> V. LARDEUX, coutelier et bandagiste  
Un employé spécialiste s'occupe de l'application des appareils pour les hommes.

CHASSEURS

Faites vos provisions à

l'Épicerie Parisienne

RUE D'ORLÉANS, 33, et RUE DACIER, 38

Conserves de qualité supérieure, en boîtes à ouverture très facile

Purée de foie gras truffée	la boîte	1.40
Galantine de volailles truffée	—	2.50 et 4.25
Pâtés de lièvre, d'alouettes, etc.	—	2.75 et 4.50
Pâté de foie gras truffé	—	2.75 et 4.50
Mortadell de Bologne	—	1.40 et 2 —
Galantine de bœuf	—	4.40 et 2.25
— de jambon	—	1.50 et 2.75
Langue de bœuf	—	2.50

Flasks de poche, Cognac, Kirsch et Rhum : 0,90 et 1 fr. 50.

PHARMACIE A. CLOSIER

N<sup>o</sup> 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.